



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

Secrétariat général
en charge des ressources humaines, de
l'accompagnement des carrières et des
moyens
DPAE

Dossier suivi par :
Karine FICHTNER
Tél. : 04 95 50 33 29
Mél. : dpae@ac-corse.fr
Bd Pascal Rossini
BP 808

Ajaccio, le 10 mars 2023

Le Recteur de la région académique de Corse
Recteur de l'académie de Corse
Chancelier des Universités
à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services
de l'Éducation nationale de la Corse du Sud
Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Haute-Corse
Monsieur le Président de l'Université de Corse
Monsieur le Directeur de CANOPE
Mesdames et Messieurs les conseillers et délégués régionaux du Recteur
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du 2nd degré
Mesdames les Directrices des CIO d'Ajaccio et de Bastia
Mesdames et Messieurs les Chefs de division du Rectorat

Objet : Accompagnement des parcours professionnels des personnels de la filière administrative

Références :

- Relevé de décisions du 10 septembre 2021 relatif au plan pluriannuel de requalification de la filière administrative

Le plan pluriannuel de requalification de la filière administrative prévoit de mettre en place un accompagnement des parcours professionnels des personnels de la filière administrative (ADJAENES, SAENES et AAE). Ce dispositif, basé sur le volontariat des agents, se formalise au travers d'entretiens organisés par le Secrétariat Général en charge des ressources humaines, de l'accompagnement des carrières et des moyens et la DPAE pour répondre aux besoins des personnels à des étapes clés de leur carrière.

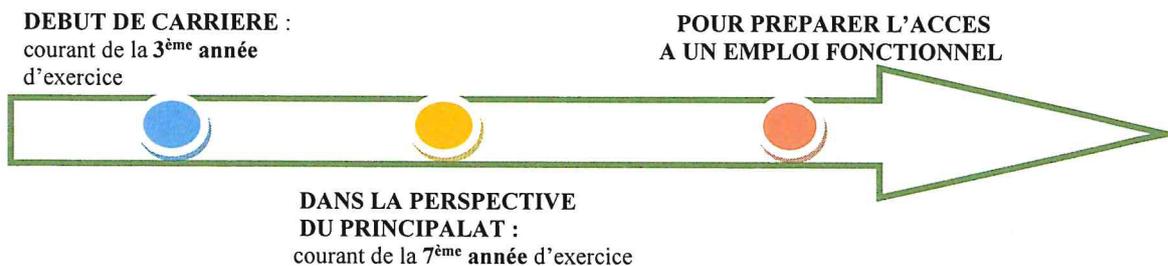
L'entretien d'accompagnement a pour objectif de permettre aux personnels de la filière administrative qui le souhaitent de bénéficier d'un temps d'échange dédié à leur parcours et à leur évolution professionnelle. Cet entretien ne se substitue pas à l'entretien professionnel annuel réalisé par le supérieur hiérarchique direct mais sera l'occasion pour l'agent d'avoir une information personnalisée et la plus complète possible sur ses possibilités d'évolution professionnelle ainsi que ses perspectives de carrière.

Les personnels concernés par ce nouveau dispositif sont les suivants :

➤ ADJAENES ET SAENES :

- ✚ dans la perspective d'un changement de corps par concours ou liste d'aptitude
- ✚ pour les personnels exerçant les mêmes fonctions sur le même poste depuis 9 ans

➤ **AAE :**



Par ailleurs, pour l'ensemble des personnels de la filière administrative, des entretiens d'accompagnement seront organisés en cas de réintégration suite à une disponibilité, un détachement de longue durée, un congé longue maladie ou de longue durée.

Les personnels souhaitant bénéficier de cet accompagnement doivent compléter l'annexe 1 et la faire parvenir à la DPAE, par voie dématérialisée, à l'adresse dpae@ac-corse.fr (copie sgadjoints@ac-corse.fr).

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion la plus large possible de cette circulaire auprès des personnels administratifs placés sous votre autorité.

Jean-Philippe AGRESTI

Pour le Recteur et par délégation,
la Secrétaire Générale


Virginie FRANTZ

PJ :
Annexe 1